

# Noël à Perpignan



Louis Aliot, maire de Perpignan,  
Charles Pons, Premier adjoint au maire,  
le conseil municipal de la Ville de Perpignan

ont le plaisir de vous convier au

## lancement des festivités de fin d'année à Perpignan

### Samedi 25 novembre 2023

**18h00: Coup d'envoi des illuminations depuis le pont de pierre**

Au pied du Castillet • Perpignan

**18h30: Première Grande parade de Noël**

Départ du boulevard Wilson • Perpignan

*Nous vous attendons nombreuses et nombreux !*

*Dans le cadre de l'envoi des invitations et/ou de votre abonnement à la Newsletter de la ville de Perpignan, vos données à caractère personnel sont utilisées uniquement par le service de la direction du Protocole de la Ville de Perpignan. Nous apportons une grande importance au respect de vos informations personnelles. Les données relatives à votre adresse e-mail, postale, à votre nom ou votre prénom, sont confidentielles. Vos renseignements personnels ne sont en aucun cas partagés. Vos coordonnées ne seront en aucun cas transmises à des tiers. Vos données seront conservées et pour une durée de 3 ans après votre inscription avec une reconduction tacite, sauf si vous vous y opposez. \* si vous préférez ne plus recevoir nos invitations, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante : [monsieur.le.maire@mairie-perpignan.com](mailto:monsieur.le.maire@mairie-perpignan.com) ou [RelationsPubliquesSecretariat@mairie-perpignan.com](mailto:RelationsPubliquesSecretariat@mairie-perpignan.com)*

*Conformément à la loi "informatique et libertés" N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant ou pouvez demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification, d'un droit à la limitation du traitement de vos données. (Cf. [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits). Pour exercer ces droits ou pour toutes questions sur le traitement de vos données dans ce dispositif, sous réserve de justifier de votre identité, en contactant notre Délégué à la Protection des Données (DPO) : [dpo@mairie-perpignan.com](mailto:dpo@mairie-perpignan.com) Si vous estimez après nous avoir contactés que vos droits ne sont pas respectés, vous pourrez à tout moment saisir l'autorité de contrôle (CNIL). Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à nos manifestations.*

